



SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Direction générale
des affaires maritimes,
de la pêche et de
l'aquaculture





Hervé Berville
Secrétaire d'État
chargé de la Mer

La mer et les enjeux maritimes ont pleinement repris leurs droits dans le débat public avec une année 2022 rythmée par le One Ocean Summit de Brest, la Conférence des Nations-Unies sur les Océans à Lisbonne ou encore les négociations des États-membres de l'ONU pour protéger la Haute mer.

Le contexte de la guerre en Ukraine, du Brexit, de l'urgence climatique ou même de la crise sanitaire ont de plus prouvé, s'il en était besoin, que la maîtrise du maritime est un facteur d'indépendance stratégique en matière alimentaire, énergétique et écologique.

À la tête de ce Ministère, nous nous battons donc chaque jour pour répondre aux trois enjeux essentiels qui structurent la feuille de route confiée par la Première ministre :

- Le premier, c'est celui de l'urgence climatique, de la protection des océans et de la biodiversité marine.
- Le deuxième, c'est celui du développement de l'économie maritime, de la défense d'un modèle de pêche d'avenir, de la décarbonation des navires, de la souveraineté économique de la France.
- Le troisième, c'est celui de la planification maritime pour une cohabitation de tous les usages en mer.

Cette ambition renouvelée pour la mer trouve sa traduction dans un programme 205, désormais intitulé « mer », qui maintient son niveau de ressource au même niveau qu'en 2022. Pour rappel, le programme 205 a bénéficié en 2022 d'une augmentation de ses crédits de 34 millions d'euros. En 2023, cet effort est donc maintenu.

Ce haut niveau de ressources permettra notamment :

- D'accélérer la décarbonation des navires, levier indispensable pour réduire notre dé-

pendance aux énergies fossiles et mettre en œuvre nos engagements climatiques ;

- De déployer un plan d'accompagnement individuel, adapté au cas par cas pour gérer de façon calibrée les pêcheurs qui n'ont pas reçu leur licence de pêche ou dont l'activité est trop fortement dépendante des eaux britanniques, tout en assurant la transmission entre génération, les équilibres régionaux et la vitalité des ports et des halles à marées et criées ;
- De définir une planification maritime adaptée à chaque façade d'ici mi-2023 ;
- De renforcer le soutien à l'École nationale supérieure maritime afin de répondre à l'objectif d'augmentation du nombre d'élèves officiers formés et conforter son rôle en tant que pôle de formation d'excellence sur la scène nationale et internationale ;
- De maintenir la mise en œuvre d'un fonds d'intervention maritime (FIM), à destination des territoires.

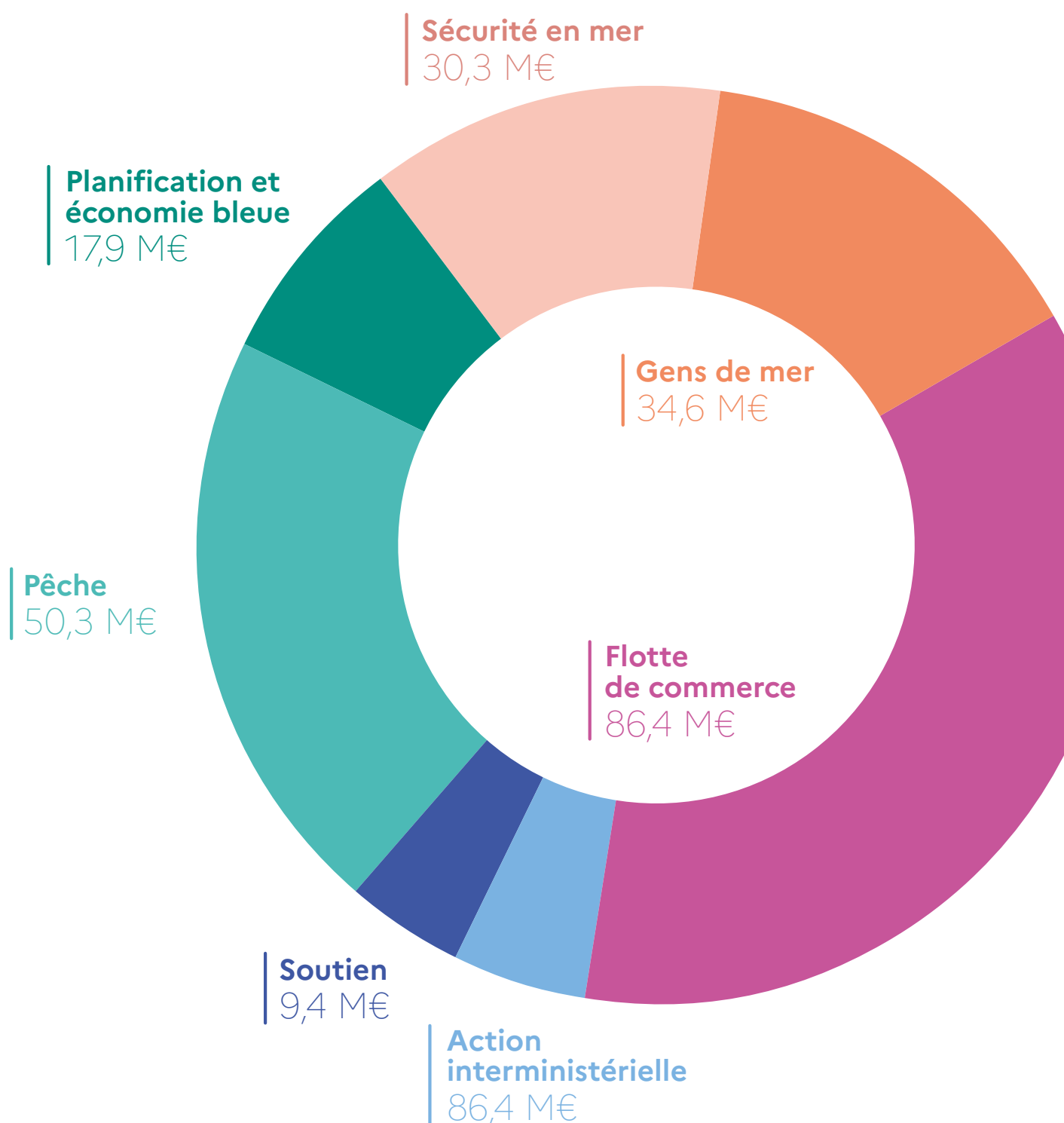
Enfin, toujours attentifs à la population maritime, la protection sociale et les actions en faveur des gens de mer et de leurs ayants droit se verront dotées de plus de 800 millions d'euros de budget.

L'ensemble de ces actions sera coordonné par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), première direction générale d'administration centrale intégralement tournée, depuis mars 2022, vers le développement durable des activités maritimes, au plus près des usagers de la mer et des territoires littoraux. Ce nouvel outil est mis au service de la conciliation des différents usages sur un espace maritime au cœur de toutes les convoitises et de plus en plus fréquenté, réaffirmant la place de la mer au sein des politiques publiques et veillant à une meilleure protection de nos ressources et de nos milieux marins.

La mer

dans le PLF 2023

240,8 M€



Sécurité en mer

30,3
millions
d'euros

La sécurité maritime est, dans toutes ses composantes, une priorité historique et forte du programme. Elle a en effet pour objectif le sauvetage en mer, la sécurité des biens et des personnes ainsi que la protection de l'environnement. Pour répondre à des demandes d'interventions de secours en mer en augmentation, et, plus globalement, pour mener à bien les missions qui leur sont confiées, les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) poursuivent leur modernisation pour améliorer la surveillance de la navigation, avec notamment l'utilisation de techniques d'intelligence artificielle. En outre, l'effort en investissement au profit de la Société nationale du secours en mer est maintenu, ce qui lui permettra de poursuivre le renouvellement de sa flotte.

Dans le domaine de la signalisation maritime, l'année 2022 a notamment déjà permis le renouvellement du baliseur océanique, navire innovant et écologique. Ainsi, la modernisation de la flottille de l'armement des phares et balises dans une optique d'efficacité en privilégiant la construction de navires plus polyvalents, mieux adaptés et plus écologiques se poursuivra.

Gens de mer

34,6
millions
d'euros

Une formation maritime de qualité doit être maintenue, et passe notamment par la consolidation d'un enseignement maritime au niveau secondaire et la recherche de l'amélioration du niveau de qualification. L'ouverture de classes de BTS maritimes participe à cette évolution en diversifiant la palette des formations dispensées, et en constituant un tremplin pour les titulaires de baccalauréats professionnels maritimes vers l'enseignement supérieur.

Le programme encourage l'évolution de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire de l'École nationale supérieure maritime (ENSM), qui se voit assigner des objectifs ambitieux de doublement des effectifs des officiers formés à horizon 2027 dans le prolongement des travaux du Fontenoy du maritime visant à relancer l'attractivité du pavillon français et des métiers qui

y sont associés. Cette trajectoire a commencé à être déclinée et sera reprise dans le prochain contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2023-2027.

Cette école a vocation à devenir une école maritime de référence internationale en améliorant son rayonnement, à travers les partenariats académiques, le développement de la recherche, son attractivité et l'employabilité de ses diplômés. Elle se positionne dans des secteurs maritimes stratégiques, porteurs pour l'avenir (offshore, énergies marines, cybersécurité, etc.), et modernise son enseignement en s'appuyant sur la transition numérique du domaine maritime, pour accompagner en particulier l'internationalisation des carrières des marins.

Flotte de commerce

86,4
millions
d'euros

Le programme consacre une part significative de ses ressources budgétaires au soutien économique de la filière maritime, notamment par des exonérations de cotisations patronales visant à renforcer l'attractivité du pavillon français et communautaire dans un contexte de concurrence internationale exacerbée, tout en maintenant l'employabilité et la protection des marins français. Le champ de ces exonérations a été étendu par la loi « économie bleue » en 2016. Ce soutien a été encore conforté au cours de la crise sanitaire par la mise en place d'un dispositif de soutien exceptionnel pour 2021 à destination du secteur de transport de passagers ; dispositif pérennisé

pour 3 ans et étendu aux autres segments de navigation soumis à concurrence internationale (transport de marchandises, services, croisière) pour les personnels d'exécution et les officiers juniors.

La simplification des procédures administratives, qui vise à améliorer la compétitivité des entreprises maritimes ainsi que l'efficacité des services, est également un axe important du programme. L'administration des affaires maritimes se réforme structurellement en misant notamment sur les technologies numériques, avec la généralisation progressive de la dématérialisation des procédures.

Action interministérielle

11,9
millions
d'euros

La préservation de l'environnement marin demeure un axe majeur du programme. En matière de lutte contre les pollutions marines accidentelles (marées noires), le programme lance une réforme d'ampleur pour les moyens du plan POLMAR Terre (acquisition et entretien du matériel, organisation d'exercices dans les départements littoraux) qui conduira à rénover les moyens tout en les réorganisant territorialement. Les systèmes des CROSS permettent en outre une meilleure identification des navires pollueurs responsables.

Le contrôle du respect des réglementations est un enjeu pour garantir les bons usages (et donc une compétitivité juste), la

protection de nos concitoyens et celle de l'environnement. Dans ce cadre, le dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) des affaires maritimes participe à la mise en œuvre de la plupart des missions de l'action de l'État en mer (AEM) et dispose pour cela d'unités littorales, de vedettes régionales et de patrouilleurs hauturiers. Dans ce cadre, le contrôle des activités maritimes ayant un impact sur l'environnement marin, il est particulièrement impliqué dans la police de l'environnement marin, notamment pour la recherche et la constatation des pollutions marines et la surveillance des espaces protégés en mer, mais aussi dans la police des pêches maritimes.

Soutien

9,4
millions
d'euros

Outre le soutien commun, le programme finance la démarche de transformation numérique pour assurer un service de qualité aux usagers, pour valoriser les données maritimes et adopter les nouveaux modes de conception des systèmes d'informations avec plus d'agilité et de dynamique collective.

Cette démarche comprend 5 volets :

1. La mise en place d'outils numériques respectant les nouvelles exigences en matière de relation et de satisfaction des usagers. Ce volet se concrétise par l'Espace Numérique maritime (ENM) qui constitue le projet central de la stratégie numérique de la DGAMPA ;
2. La maîtrise, la diffusion et la valorisation des données dont la DGAMPA est dépositaire, avec la mise en place d'un portail d'usage des données et d'une gouvernance adaptée aux besoins ;
3. La transformation technologique du système d'information maritime pour faciliter la maîtrise des données et pour garantir la conformité aux recommandations interministérielles ;
4. La transformation de l'organisation, en intégrant les nouvelles façons de concevoir un système d'information, notamment les méthodes de design et d'agilité, l'organisation en mode projet ainsi que la montée en compétence des agents et cadres en matière de numérique ;
5. Le développement de l'innovation numérique, en s'appuyant sur les dispositifs interministériels de type startup d'Etat et Entrepreneurs d'Intérêt Général.

Le financement de cette démarche par le programme « mer » est complété par un financement au titre du plan de relance et le cas échéant par le fonds de transformation de l'action publique (FTAP).

50,3
millions
d'euros

Pêche et aquaculture

La politique menée pour ce secteur s'appuie sur la Politique commune des pêches (PCP). Le programme finance l'acquisition de données, les dispositifs de contrôles des pêches et les cofinancements nationaux du Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche et aquaculture (FEAMPA) ainsi que des aides nationales au profit des pêcheurs et aquaculteurs. Les enjeux seront importants pour des secteurs et des filières qui ont été profondément marqués par le Brexit, mais également par la crise sanitaire et tout récemment par la crise ukrainienne, dans un contexte de renforcement des exigences de durabilité des activités de pêches.

La protection des écosystèmes marins sera au cœur de cette politique avec un effort particulièrement important la réduction des captures accidentelles des petits cétacés dans le Golfe de Gascogne (+2,4 M€).

Planification et Economie bleue

17,9
millions
d'euros

Le secrétariat d'État chargé de la Mer coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le mer et le littoral. Il est en charge dans ce cadre de la planification stratégique maritime, y compris dans sa déclinaison spatiale et territoriale sur les façades de métropole et d'outre-mer.

La Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) doit être renouvelée d'ici à l'été 2023. Une nouvelle stratégie nationale sera donc adoptée à après une période de co-construction avec l'ensemble des acteurs maritimes (filières, élus, usagers et ONG, usagers, etc.). Cette SNML constituera un cadre stratégique à décliner dans chaque façade de métropole ou bassin d'outre-mer. La planification maritime revêt aujourd'hui une importance stratégique pour respecter les objectifs de transition énergétique en France qui passent en partie par le développement de l'éolien en mer tout en conciliant son déploiement avec les autres activités maritimes (pêche, transports, etc.). En lien avec les ministères de la transition énergétique et de la transition écologique, le ministère portera une refonte des outils de spatialisation des données, notamment avec le site géolittoral. Le ministère (DGAMPA) participe également au déploiement de l'observatoire de l'éolien.

Pour accompagner le développement durable des activités maritimes, le ministère a mis en place en 2022 un fonds d'intervention maritime destiné à apporter un soutien financier à des projets maritimes qui ne trouvaient pas de financement dans le cadre européen et national existant. Deux appels à projets annuels permettent ainsi de financer des projets participant à l'innovation, à la protection de l'environnement et, à la sauvegarde du patri-

moine maritime et des sentiers du littoral, à la formation maritime, au transport vert, etc. Il est reconduit en 2023.

L'enjeu économique de la filière nautique est important pour l'ensemble du territoire : sur le plan de la construction, la France est le second constructeur de bateaux de plaisance au niveau mondial. L'activité de la plaisance représente une activité cruciale pour les régions littorales et il s'agit d'une activité économique et créatrice d'emploi non exportable. Le ministère accompagne également les réflexions quant au retraitement des navires en fin de vie.

Pour faciliter le développement de l'activité de plaisance et des activités nautique, un important travail de dématérialisation des procédures et de simplification des démarches administratives des usagers est entrepris. Ainsi, par exemple, une procédure d'externalisation des épreuves du permis de conduire les bateaux à démultiplier les possibilités de passer les épreuves pour les usages. Ces travaux sont doublés par un accompagnement des ports de plaisance et des bases nautiques dans des démarches de modernisation et écoresponsables.

Concernant la connaissance du secteur, le ministère développe des bases d'informations, permettant la constitution de données précises ou d'études. Ces études permettent d'éclairer les décideurs sur les évolutions du secteur. Par exemple, dans le domaine de l'accidentologie, un observatoire interministériel vise à mieux connaître les caractéristiques des accidents relatifs à la plaisance et aux sports nautiques, à des fins de prévention.



Le programme 205 en quelques mots :

Dans un secteur particulièrement ouvert mais aussi réglementé sur le plan international (au sein de l'organisation maritime internationale, de l'organisation internationale du travail et de l'Union européenne), le programme 205 « Affaires maritimes » vise à rendre plus cohérente l'action régulatrice de l'État concernant le navire, le marin, la mer et ses ressources par :

- un accompagnement de l'économie maritime ;
- une politique de sécurité et de sûreté maritimes civiles ;
- une exploitation durable des ressources maritimes et aquacoles ;
- la régulation sociale de l'emploi maritime ;
- le soutien à la qualité et au développement du pavillon français ;
- la participation à la protection de l'environnement, en développant les technologies de connaissance et de surveillance, en édictant, en contrôlant la réglementation qui s'applique au navire en matière de rejets dans le milieu (air, eau) et en accompagnant les professionnels pour développer des pratiques plus vertes ;
- la recherche d'un développement durable et d'un meilleur équilibre entre les différents usagers de la mer respectueuses de l'environnement par la planification stratégique maritime et littoral.



Le programme 197

802 M€ en faveur de la protection sociale des marins

L'État participe au régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer, et finance la subvention pour charges de service public destinée à couvrir les coûts de fonctionnement de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) qui en assure la gestion.

L'ENIM développe également une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer.

Le Fontenoy : une ambition pour la marine marchande

Un an après l'annonce par le Président de la République aux Assises de l'économie de la mer de mesures, issues des travaux du le Fontenoy du maritime, pour renforcer la place économique et industrielle maritime française et les emplois associés, ceux-ci commencent à produire leurs effets. Cela se révèle particulièrement à travers l'attractivité croissante du pavillon français aux yeux d'investisseurs nationaux mais également étrangers qui décident d'installer des sièges en France.

De ce fait, les mesures liées au développement de l'emploi et des compétences ont une traduction budgétaire directe sur le programme 205.

Le plan de résilience 2022, l'État aide les pêcheurs et les conchyliculteurs

Face aux difficultés rencontrés par les entreprises de pêche et les entreprises de conchyliculture à faire face à l'augmentation du prix du carburant dans le contexte de conflit en Ukraine, un dispositif d'urgence a été mis en place dans le cadre d'un plan de résilience.

Le dispositif d'aide mis en place par la France a été mis en place rapidement, et d'une intensité sans égale en Europe. Ce dispositif est doté de 30 M€.

Une modernisation au service des missions et des usagers : « Affaires Maritimes 2027 »

Voulant offrir un meilleur service aux usagers de la mer, la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture a entrepris un nouveau chantier de modernisation qui implique toutes les composantes de son action avec notamment des efforts importants du ministère en matière d'investissements sur des technologies d'avenir, de signalisation maritime, de modernisation des systèmes de navigation, de télécommunication et d'informations, de renouvellement des moyens des services ainsi que de dématérialisation des procédures.

L'ENSM, une école tournée vers l'avenir du monde maritime

Issu du Fontenoy, le doublement du nombre d'officiers formés à l'École nationale supérieure de la marine marchande (ENSM) d'ici 2027 est un changement d'échelle majeur qui témoigne de la volonté du Gouvernement de faire rayonner nos savoir-faire.

L'École nationale supérieure maritime (ENSM), unique opérateur du programme, reçoit une subvention pour charges de service public de 24,25 M€. En 2023, elle reçoit également une subvention exceptionnelle pour permettre les travaux et acquérir le matériel nécessaire à cette augmentation des effectifs (de 5,5 M€ en AE et 2 M€ en CP).

Au cœur des affaires maritimes, la protection des écosystèmes marins-cétacés

De mesures supplémentaires de réduction des captures accidentelles seront mises en œuvre d'ici fin 2022 et amplifiées en 2023, avec la mise à jour du plan d'action national. Les moyens dégagés le seront à hauteur de 13 millions d'euros minima sur les prochaines années pour améliorer la collecte de données (caméras embarquées) et l'expérimentation de solutions techniques sur les fileyeurs (déploiement de pinger notamment).

Un autre chantier important est en cours de 2022 à 2027, avec la mise en œuvre des analyses de risque de la pêche professionnelle dans les sites Natura 2000, pour un montant estimé à 19 millions d'euros, dont 4 millions d'euros au titre du FEAMPA.

Le fonds d'intervention maritime, un outil tourné vers le local

Un fond d'intervention maritime doté de 15 millions d'euros va être reconduit. Élément majeur de la politique maritime dans sa dimension locale, ce fonds permettra d'accompagner en fonctionnement ou en investissement des projets de territoires. Ce fond est véritablement orienté vers l'amélioration du dynamisme maritime territorial et de la qualité de vie littorale et côtière de plusieurs millions de Français.

La France maritime est avant tout une France littorale, et l'accompagnement des projets locaux est une priorité. Le fonds d'intervention maritime permet le financement d'actions comme l'enlèvement des épaves, l'investissement dans des navires côtiers propres, le lancement d'un plan de rénovation des phares et d'un appel à projet en faveur des bateaux du patrimoine, l'installation de mouillages écologique, etc.

Des dispositifs tournés vers l'accompagnement du secteur de la pêche

Nous accompagnons les pêcheurs touchés par des crises ou rencontrant des difficultés à suivre les évolutions techniques, économiques ou réglementaires de la profession. À travers divers dispositifs (plan d'accompagnement individuel, arrêt temporaire,...), sur nos crédits ou à l'aide de fonds européens, nous les aidons à adapter au mieux leurs pratiques, leurs activités et leurs matériels.

Un effet levier, le fond européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)

Le FEAMPA contribue à la durabilité de la pêche et à la conservation des ressources biologiques de la mer. Ces actions se traduisent par des :

- Des mers et des océans sains, sûrs et gérés de manière durable ;
- La sécurité alimentaire grâce à l'approvisionnement en produits de la mer ;
- La croissance d'une économie bleue durable.

Il soutient des projets novateurs qui contribuent à l'exploitation et à la gestion durables des ressources aquatiques et maritimes. Il favorise notamment :

- Le soutien des pêcheurs dans la transition vers une pêche durable ;
- L'aide aux populations côtières à diversifier leurs activités économiques ;
- Le financement des projets destinés à créer des emplois et à améliorer la qualité de vie le long du littoral européen ;
- Le soutien du développement durable et l'aquaculture ;
- Le soutien de la mise en œuvre de la politique maritime.

Le montant des engagements des crédits FEAMPA est de 588 M€.



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*